



Fédération de l'Indre

# Désertification médicale : Et si on essayait les centres de santé !

Depuis plusieurs années, fleurissent dans nos villes et cantons des maisons de santé pluri-professionnelles, et les primes à l'installation des médecins libéraux.

Derniers exemples en date : Le Blanc qui vient de poser la première pierre d'une maison de santé et Châteauroux, qui, après le département, a décidé d'offrir une prime à l'installation d'un montant de 50 000€, ce qui n'est pas mineur.

Or, ce qui peut paraître comme des solutions de bon sens en sont-elles vraiment ? Si on veut bien regarder le peu de résultats obtenus par la plupart des collectivités territoriales qui ont eu recours à ces choix pour attirer des médecins, au prix parfois d'initiatives médiatiques originales, il est normal de s'interroger.



Cette interrogation est d'autant plus légitime qu'il y a aussi un problème moral : est-il normal que l'argent public, celui de tous les citoyens, soit mis au service d'une activité lucrative privée ?

On objectera que c'est pour le bien public et en l'occurrence la santé qui est celui le plus précieux. Soit !

Mais pourquoi donc ce qui était possible pour les médecins libéraux des générations précédentes, capables d'investir dans un cabinet médical, ne serait plus possible aujourd'hui ?

Est-ce vraiment là le problème ? Nous pensons qu'il est ailleurs.



☞ Il se trouve dans les politiques nationales menées d'abord : celles qui ont instauré un *numerus clausus* imprévoyant, celles qui contribuent à essorer l'économie des territoires ruraux, celle qui y liquident les instruments de santé publique si précieux que sont les hôpitaux de proximité...et celle d'aujourd'hui qui veut de nouveau amputer drastiquement les dépenses de santé publique (voir projet de budget 2018).

☞ il tient aussi dans le fait que les jeunes générations de médecins ne veulent plus sacrifier leur vie personnelle à leur activité professionnelle et se retrouver dans un trop grand isolement pour l'exercice de leur pratique médicale.

C'est pourquoi, la Fédération de l'Indre du PCF préconise d'explorer une autre voie qui se développe un peu partout en France avec des résultats probants pour les populations. Il s'agit des « centres de santé » qui sont à bien distinguer des « maisons de santé » qui ne sont que des locaux mis à la disposition de médecins libéraux.

## Quels sont les principales caractéristiques des centres de santé ?



- \* Ils s'adaptent à tous les besoins de la population en tout point du territoire : en zone urbaine comme en zone rurale, ils peuvent proposer une offre de soins de premier recours, médicale, dentaire et paramédicale mais aussi une offre secondaire et médico-technique (radiologie, biologie médicale...). Ils développent une pratique de prévention.
- \* Ils sont à but non lucratif. Ils peuvent être gérés par des collectivités, des communautés de communes, des mutuelles, des associations, des établissements de santé, des caisses de Sécurité sociale.
- \* Ils pratiquent le tiers payant et le non dépassement d'honoraires.
- \* Ils sont fondés sur des pratiques d'équipe basées sur la coordination des soins autour d'un dossier médical partagé. Cette coordination est source d'amélioration de la qualité des soins. C'est pourquoi, les jeunes professionnels identifient les centres comme des structures qui proposent un exercice de la médecine pertinent et moderne.
- \* Ils sont partenaires des hôpitaux, des réseaux, des médecins libéraux, des EHPAD, et des services sociaux.
- \* Les soignants des centres sont des salariés : ils bénéficient des droits sociaux. C'est un élément d'attractivité pour une génération de soignants caractérisée par sa féminisation et surtout par son aspiration à un mode d'exercice qui ne sacrifie pas la vie personnelle et familiale.

Enfin, et ce n'est pas le moindre de ses intérêts, le Centre de santé construit à partir des paramètres locaux (économiques, sociaux, démographiques...) et avec les populations, est une opération économique quasi-nulle. Bien que généralisant le tiers payant, les consultations, payées par la sécurité sociale et les mutuelles permettent de compenser les salaires et les frais de fonctionnement du centre.

**L'Indre et sa population méritent bien qu'on s'intéresse à cette solution !**

*Châteauroux, le 26 octobre 2017*



Fédération de l'Indre 3 rue Henri Devaux 36000 Châteauroux

Courriel: [pcf.36@orange.fr](mailto:pcf.36@orange.fr) ; Web: <https://pcf36.jimdo.com>

Facebook : Fédération PCF Indre